



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

08/08/2016.

Dossier complet le

08/08/2016.

N° d'enregistrement

2016-0573.

1. Intitulé du projet

Extension de la Zone d'activité des "Rivauds nords" - La Rochelle Laleu

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération de la Rochelle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. FONTAINE, Président de la Communauté d'agglomération

RCS / SIRET

2 4 1 7 0 0 4 3 4 0 0 0 2 0

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération	Le projet d'extension de la zone d'activités des Rivauds nord (secteur Ceuil-Laleu - La Rochelle) concerne un périmètre délimitant une superficie de 4.80 hectares environ. Il est destiné à accueillir différents types d'activités, pour une surface de plancher créée estimée à 12 000 m ² , soit 1.20 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet porte sur l'extension d'une zone artisanale existante en vue de renforcer le dynamisme économique de La Rochelle au sein du PADD du PLU de La Rochelle.

L'extension de la ZA des rivauds Nord se situe à l'est de la phase 1 en cours de finalisation (attente de réalisation des enrobés après parachèvement des constructions des lots privés).

Le projet se branchera sur la rue Elie Barreau, et sera reliée à la RD 106 par un giratoire en cours de réalisation afin de d'assurer les échanges avec la rocade.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs généraux du projet consistent à

- Assurer l'extension de la zone d'activité dit du fief de Cueil.
- Retrouver des liaisons douces
- Protéger l'urbanisation des nuisances

Aussi le projet visera à créer les aménagements nécessaires à :

- La réalisation du réseau viaire (structures de voiries, trottoirs, réseaux d'assainissement eau pluviale et eaux usées, réseaux d'adduction...) pour la desserte de parcelles destinées à des activités artisanales.
- La réalisation des espaces verts et des liaisons douces.
- Le raccordement des infrastructures sur la zone artisanale existante, et sur les infrastructures routières existantes du Conseil Départemental de la Charente Maritime.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet d'aménagement comprendra :

Pour les liaisons douces

- La réalisation d'une piste cyclable dans la bande de retrait de 7m, au sud du périmètre
- Le branchement de la piste cyclable sur les aménagements du Conseil Départemental
- La réalisation d'une bande de pré-verdissement (32m) avec des bosquets et une continuité douce

Pour le réseau viaire de desserte interne à la ZA:

- La réalisation d'un profil d'espace public de 14m inspiré de la zone artisanale existante
- La création d'un réseau de collecte et stockage des eaux pluviales sous chaussée et raccordement aux exutoires existants
- La création de l'ensemble des branchements nécessaires à la desserte de chaque parcelle en énergie, eau, gaz, télécom, etc.
- La création des branchements EU et leur raccordement au réseau existant

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone artisanale permettra les accès VL PL des entreprises qui se développeront sur l'ensemble des lots à bâtir aménagés depuis la zone existante à l'est et depuis la route départementale qui borde le périmètre du projet à l'ouest.

Le projet permettra également une circulation de transit permettant de rejoindre les infrastructures routière (Rocade de La Rochelle donnant accès au pont de l'île de Ré, l'aéroport de la Rochelle, la RD rejoignant la Commune de L'Houmeau etc.).

Une emprise publique sera réservée en limite ouest le long de la RD 106 pour permettre, à long terme, l'aménagement éventuel de la future voie ferrée de contournement Nord.

Dans l'attente, cette emprise sera aménagée en tant que premier plan paysagé, espace de présentation de la zone d'activités depuis la RD 106. Son aménagement sera simple et qualitatif.

Dans un objectif d'insertion optimisé de l'opération, les futurs bâtiments devront respecter les normes de hauteurs figurées sur l'orientation d'aménagement. Les plus grands volumes, notamment les bâtiments d'une hauteur maximum de 11 M à l'égoût, devront être implantés sur les lots les plus à l'est et au centre du site. L'objectif est de ne pas créer d'émergence construite très visible depuis la RN 237, le pont de l'île de Ré et depuis les zones habitées du bourg de l'Houmeau.

Sur la périphérie de la future zone d'activités, et en particulier le long de la RN 237, les hauteurs seront limitées à 7M.

Une marge de reculement de 7 M est imposée pour les bâtiments situés le long de la RN 237.

Enfin la piste cyclable sera aménagée sur la frange Sud de la zone afin d'assurer les continuités de déplacement, en particulier vers le pont de l'île de Ré.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Loi Barnier (demande de dérogation d'éloignement de l'axe de la RD137) L.111-1-4 du Code de l'urbanisme
- Loi littorale (uniquement si le programme d'aménagement déroge aux prescriptions du PLU)
- Déclaration loi sur l'eau
- Concertation au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Terrain d'assiette	- 4.8 Ha
- Surface de plancher	- 12 000 m ²
- Nombre de parcelles créées	- Environ 3 au nord de la voirie et 5 au sud

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Artisanale des Rivauds Nord
Commune de La Rochelle 17 000

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 12' 36" O

Lat. 46° 10' 37" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Réalisation de la zone artisanale des Rivauds Nord 1ère phase
Extension de la zone des Rivauds Nord 2ème phase

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La totalité de l'emprise du projet se situe sur des parcelles agricoles et des zones de friche.

La zone d'étude a fait l'objet d'un inventaire naturaliste ponctuel en juin 2016 ayant conduit à la cartographie annexée à ce formulaire. Il apparaît que les seuls habitats et espèces d'intérêt (pelouse calcaire, *Odontites sp.*) sont situées soit hors de l'emprise projet, soit en périphérie et ne seront donc pas impactées par les travaux d'aménagement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU Modification n°3 approuvée le 3 mars 2016.

Règlement applicable : le projet est en zone AUXb qui comprend des espaces naturels actuellement non équipés et destinés à recevoir les extensions de l'urbanisation à court et moyen termes de la zone d'activité de Fief du Cueil au nord ouest de la ville.

- SCOT de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle approuvé le 28 avril 2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise projet n'est pas comprise dans le périmètre du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis créé par décret ministériel du 4 avril 2015, ni dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Pampin créé par arrêté ministériel du 5 février 1985.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle approuvé le 27 février 2014

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise projet est située hors du périmètre de la ZPPAUP de La Rochelle validé le 10 mars 2009
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie des habitats dans l'emprise projet annexée à ce formulaire montre l'absence de zones humides.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le préfet de Charente-Maritime a prescrit dans son arrêté du 26 juillet 2010 l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sur le territoire de la commune de La Rochelle. L'emprise projet est hors du périmètre d'étude du PPRL. - L'emprise projet est hors des zonages réglementaires des PPRT des établissements RHODIA, PICOTY/SDLP et GRATECAP.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise projet est située à 540 m à l'est des 2 sites NATURA 2000 suivants : - SIC FR5400469 "Pertuis Charentais" (Directive Habitats), - ZPS FR5412026 "Pertuis Charentais-Rochebonne" (Directive Oiseaux).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : consommation d'eau du chantier (fabrication du béton, ciment, nettoyage du matériel, etc.). Phase exploitation : consommation d'eau des futures activités, dont l'importance variera selon la nature de l'activité (industrielle ou commerciale) et les effectifs en place.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais / remblais pendant le chantier vont s'équilibrer. Compte tenu de la topographie très plane, il n'y aura pas besoin de terrassements importants.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de la voirie et la construction des habitations nécessiteront l'apport extérieur de matériaux de construction (sable, gravier, ciment, etc.) pour des quantités difficilement estimables à ce stade du projet.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de la ZA va conduire à la destruction des habitats et de la flore en place : cultures agricoles, friche herbacée, ronciers/fourrés et un bosquet de figuiers et prunus. Les habitats à fort intérêt (pelouse calcaire, <i>Odontites sp.</i>) seront épargnés par les travaux d'aménagement et seront conservés. Compte tenu de la collecte, du traitement des eaux pluviales et des eaux usées ainsi que de l'absence d'émission atmosphérique d'importance, la future extension de la ZA n'aura pas d'impact sur la faune, flore après travaux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'incidences sur les 2 sites NATURA 2000 du fait : - de l'éloignement (540 m) ; - de l'absence de connexion hydraulique.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'environ 4,8 ha de parcelles agricoles, friche herbacée, ronciers/fourrés et un bosquet de figuiers/prunus.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit du chantier en phase travaux, bruit lié aux futures activités (trafic routier, bruit artisanal, industriel) variable selon la nature de l'activité
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit du trafic aérien de l'aéroport voisin et du trafic routier de la RN237
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions lumineuses des éclairages publics dans la future ZA
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions lumineuses des activités économiques alentours
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, émissions de poussières pendant le chantier.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Après traitement interne, rejet des eaux pluviales dans le réseau public ou infiltration sur place . - Rejet des eaux usées dans le réseau public puis traitement en station d'épuration.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Production de déchets de chantier en phase travaux. - Production de déchets ménagers et de déchets verts en phase d'exploitation.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier les activités humaines : - en diminuant la surface agricole sur le secteur, - en permettant l'implantation de nouvelles activités commerciales, artisanales, ou industrielles, - en assurant les continuités de déplacement en liaison douce, en particulier vers le pont de l'île de Ré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

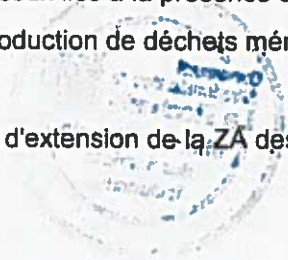
Il s'agit d'un projet d'extension d'une zone d'activités existante, dans la continuité du tissu urbain, pris en compte dans le PLU et qui doit permettre de répondre à une demande d'essor économique et de continuités de déplacement en liaison douce.

Les habitats naturels de l'emprise projet ne présentent pas une sensibilité biologique ou écologique remarquable : parcelles agricoles, friche herbacée, ronciers/fourrés et un bosquet de figuiers/prunus. Il n'y a aucun classement ou statut de protection du type ZNIEFF, NATURA 2000, ZICO, réserve, etc.

Les sites NATURA 2000 de la commune ne seront pas impactés par le projet du fait de l'éloignement (540 m) et de l'absence de connexion hydraulique.

Les principaux impacts du projet sont ceux liés à la phase travaux (bruit, poussière) et seront limités à la durée du chantier. Les autres impacts sont ceux liés à la présence des futures activités (consommation d'eau potable, rejets d'eaux pluviales, d'eaux usées, production de déchets ménagers, etc.) mais restent limités et traités.

Au vu de ces remarques, le projet d'extension de la ZA des Rivauds Nord ne nous semble pas devoir faire l'objet d'une étude d'impact.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Cartographie des habitats naturels dans l'emprise projet - Annexe à la partie 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée
7 - Situation du projet par rapport aux sites NATURA 2000 - Annexe à la partie 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

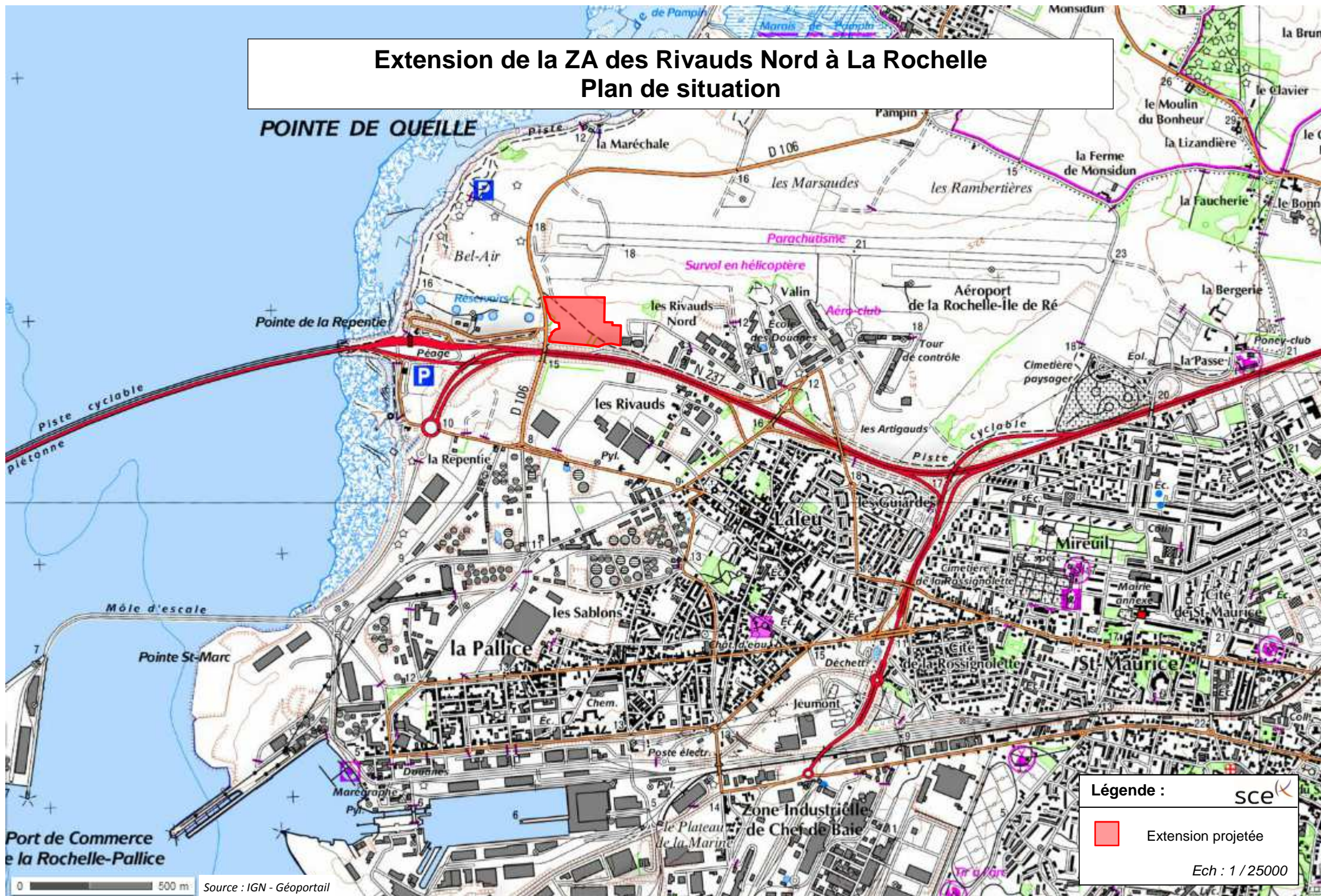
Fait à LA ROCHELLE le 3 Août 2016


Signature





Extension de la ZA des Rivauds Nord à La Rochelle

Plan de situation



Légende :  Extension projetée



Ech : 1 / 25000

Photo 1 – Vue Ouest depuis la RD106



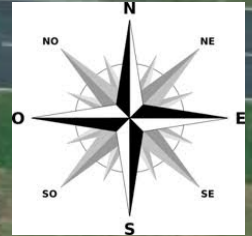
Photo 2 – Vue Ouest depuis le giratoire sur la RD106



Photo 3 – Vue Est depuis la ZA des Rivauds Nord



Extension de la ZA des Rivauds Nord à La Rochelle Plan des abords



Légende :




 Extension projetée

1 Île de Ré Chocolat

2 Cognac GODET

3 Plateau Marine – SEA

 Habitation ou groupe d'habitations

Echelle : 1 / 5000

0 100 m

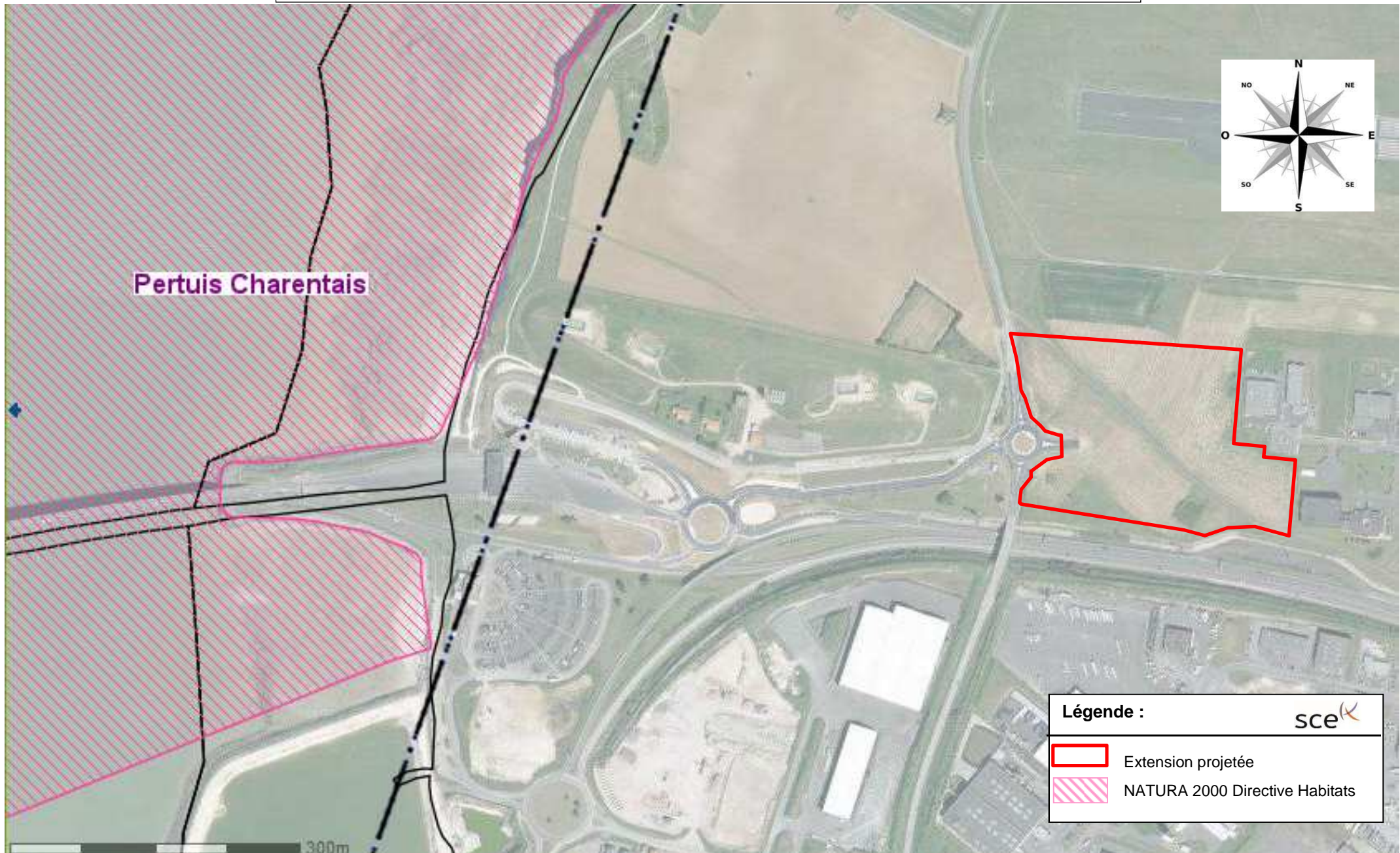
Source : IGN Géoportail

3.c/ La variante retenue

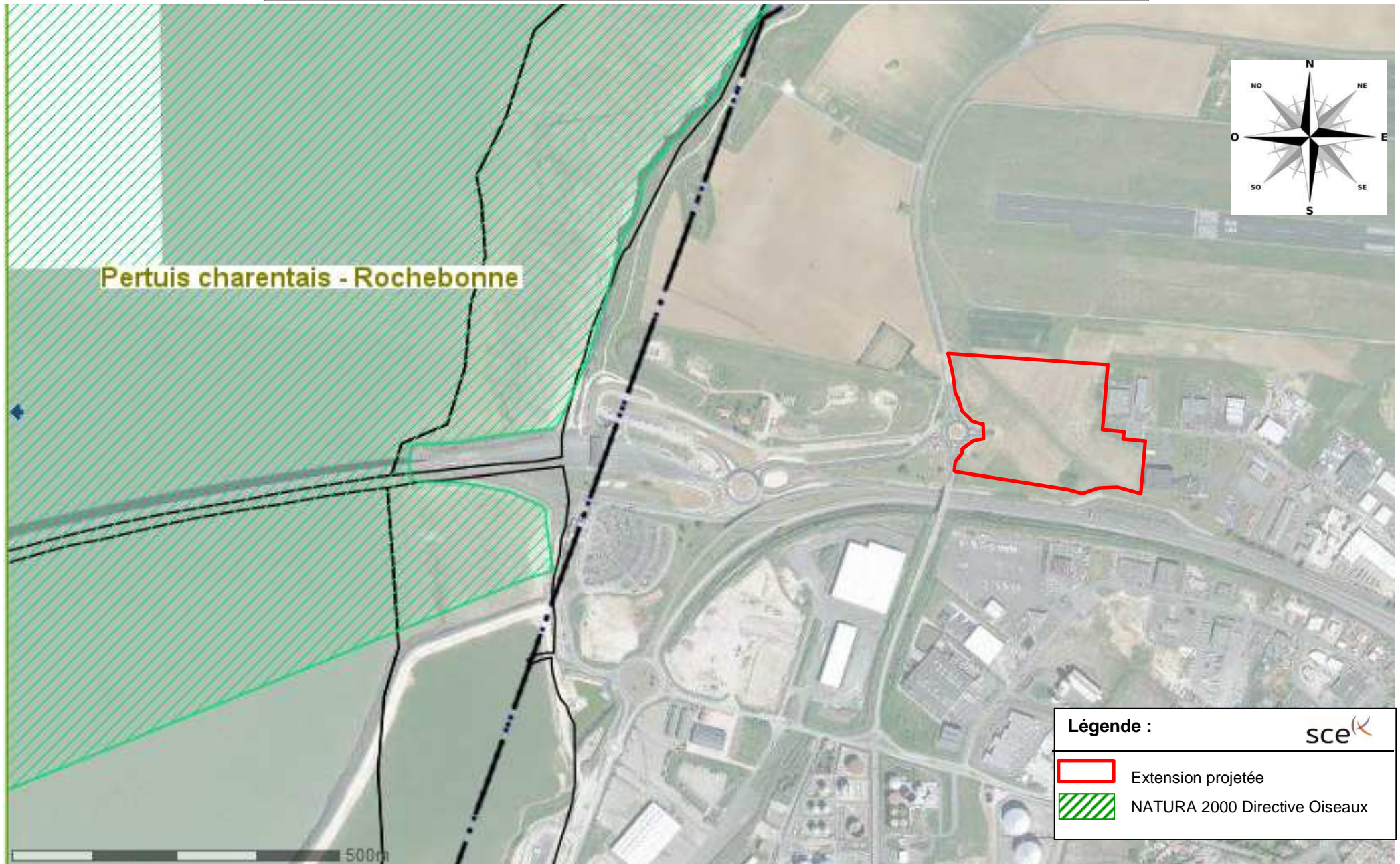
- Lot 1 = 5200 m²
- Lot 2 = 8500 m²
- Lot 3 = 4500 m²
- Lot 4 = 3800 m²
- Lot 5 = 2600 m²
- Lot 6 = 3000 m²
- Lot 7 = 4200 m²
- Lot 8 = 5600 m²
(divisible)



Extension de la ZA des Rivauds Nord à La Rochelle Cartographie du SIC NATURA 2000



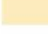









Extension de la ZA des Rivauds Nord à La Rochelle Cartographie du ZPS NATURA 2000





Légende

-  Noyer
-  Odontites sp
-  Cuture/labours
-  Prairie à Fromental, Prairie mésophile
-  Pelouse calcaire (intérêt européen - Code Natura 2000 6210)
-  Friche herbacée
-  Gazon créé par lapin
-  Genêt d'Espagne
-  Ronciers, fourrés
-  Figuier, Prunus

**Extension de la zone d'activité
des Rivauds nords à la Rochelle**

HABITATS NATURELS

